Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 16/11/2020
Affiché le 16/11/2020
ID : 011-241100593-20201109-B2020_36-BF

Grand NARBONNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Synodes, Palais des Archevêques, Place de l'Hôtel de Ville à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du 09 NOVEMBRE 2020 à 8h30	Date de convocation : 3 novembre 2020

Délibération
N° B2020_36

Membres en exercice :	**19**
Votants :	**19**
Suffrages exprimés :	**19**
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : HERAS Guillaume

PRESENTS : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, DURAND Viviane, GOUIRY Catherine, HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, JAMMES Michel, LAPALU Christian, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, PY Michel, VIALADE Alain,

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : RIO Jean-Louis

EXCUSES : - **EXCUSES EN COURS DE SEANCE :** **MONIE Jean-Marie (délibération N°B2020_50 à B2020_52 et N°B2020_55), RIO Jean-Louis (délibération N°B2020_50 à B2020_52 et N°B2020_55)**	**EXCUSES AVEC PROCURATION :** **BELLOTTI-LASCOMBES Emma, JANSANA Jean-Marc** **PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :** **MONIE Jean-Marie (de la délibération N°B2020_33 à B2020_49, délibérations N° B2020_53, B2020_54 et N°B2020_56)**

Nomenclature Etat : Finances locales - Emprunts

OBJET : FINANCES – Garantie pour un emprunt In Fine de 1 900 000 € réalisé par la société Alenis auprès du CREDIT COOPERATIF pour des travaux au sein de la Concession « POLE SANTE »

Par délibération N°C11/2016 du 18 février 2016, le Conseil Communautaire a décidé, en application des dispositions des Articles L 300-4 et L 300-5 du Code de l'urbanisme, de confier à la société ALENIS, dans le cadre d'une concession d'aménagement, la réalisation de l'opération d'aménagement dénommée ZAC « POLE SANTE » située sur le territoire de la Commune de MONTREDON DES CORBIERES.

L'aménagement de la ZAC « POLE SANTE » comprend notamment la réalisation de l'ensemble des travaux de voirie, de réseaux, d'espaces libres et d'installations diverses répondant aux besoins des futurs usagers des constructions édifiées à l'intérieur du périmètre de l'opération

La SEML Alenis a prévu de financer des travaux par emprunt, pour un montant de 1 900 000 €, auprès du CREDIT COOPERATIF, et sollicite le Grand Narbonne pour garantir cet emprunt.

Le Grand Narbonne possède la capacité juridique et financière pour garantir ce concours à concurrence de 80% des 1 900 000 €.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 16/11/2020
Affiché le 16/11/2020
ID : 011-241100593-20201109-B2020_36-BF

N°B2020_36

Les conditions de ce contrat de prêt sont les suivantes :

Nature	Prêt Long Terme assorti d'une franchise en capital de 24 mois
Montant	1 900 000 €
Durée 9 ans (dont 24 mois de franchise en capital)	
Taux	0.69 %
Périodicité	Mensuelle
Amortissement	constant
Frais de dossier	0,10% du montant du concours

Cet emprunt sera garanti par une caution du Grand Narbonne à hauteur de 80%.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- De garantir à hauteur de 80% ledit concours financier souscrit par la SEML ALENIS auprès du CREDIT COOPERATIF ;

- De procéder en cas de défaillance de la SEML ALENIS au remboursement de ce concours en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires, aux échéances qui seront convenues, ainsi qu'à l'exécution des garanties et conditions dont ce concours sera assorti ;

- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :

Contrat d'emprunt avec tableau d'amortissement

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture

le : |PREF|
et de sa publication
le : |AFF|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,

Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération